

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/C.F- T/C1PM/2020 DU 31/03/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES VILUGES LEGUIN'HA ET LEKEU, ARRONDISSEMENT DE FONGO- TONGO, DEPARTEMENT DE \A MENOUA, REGION DE L'OUEST

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux d'électrification DES VILLAGES LEGUIN'HA ET LEKEU, Arrondissement de Fongo-Tongo, Département de la Menoua, Région de l'Ouest.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'offres comprennent :

- L'installation de chantier ;
- La construction d'une ligne moyenne tension mono aérienne en câble Almélec 1X34 mm² ;
- La fourniture et pose d'un (01) transformateur de 25 KVA avec équipement complet ;

- La construction d'une ligne basse tension Mono aérienne en câble torsadé de 4 x 25 mm² ;
- La réalisation des branchements témoins et abonnements ENEO ;
- La fourniture et pose d'un lampadaire ;
- Les prestations diverses.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 22 496 513 FCFA (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq treize francs CFA) pour l'ensemble du projet.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans les travaux d'électrification.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020.

7. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Fongo-Tongo, Secrétariat Particulier du Maire.

8. Acquisition du dossier

Les dossiers d'appel d'offres pourront être consultés et retirés aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès de la Commune de Fongo-Tongo sur présentation de

l'original d'une quittance de versement à la recette municipale de Fongo-Tongo d'une somme non remboursable de quarante milles (40 000) francs CFA.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Fongo-Tongo au plus tard le 24/04/2020 à 10 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune et devra porter la mention :

" AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

N° 05/AONO/C.F-T/CIPM/2020 DU 31/03/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES LEGUIN'HA ET LEKEU, ARRONDISSEMENT DE FONGO-TONGO, DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST

Financement : BIP 2020

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Le montant de la caution de soumission est de quatre cent cinquante milles (450 000) Francs CFA

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

NB : L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires, la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 24/04/ 2020 à 11 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Fongo-Tongo. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;

- 3ème étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Dossiers administratif, technique et financier incomplets ;
- Fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 70% de Oui par rapport aux critères essentiels ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Avoir un marché résilié ou abandonné jusqu'en 2018
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire

2. Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- l'expérience du soumissionnaire dans les travaux similaires ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- la méthodologie d'exécution et le planning des travaux ;
- Le rapport de visite du site et propositions ;
- La capacité financière du cocontractant ;

– L'offre financière du cocontractant.

NB. Voir grille d'évaluation

14. Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, avec au moins 70% des critères.

L'attributaire du Marché est invitée à se présenter dès signature de la décision d'attribution, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la Commune de Fongo-Tongo pour l'établissement et la souscription de son Marché. Faute par lui de se présenter, le Marché est attribué au suivant.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Fongo-Tongo, Secrétariat Particulier du Maire.

FONGO-TONGO le 31 Mars 2020

Le MAIRE

DONGUE Paul

type_publication=A0&id_publication=21486" target="blank"
style="soft" background="#1f8ac9" color="#ffffff" icon="icon:
undo" icon_color="#ffffff" text_shadow="2px 2px 2px
#000000"]Télécharger le DA0[/su_button]